

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 21 avril 2026

Délibération

N° 26.081.1

En exercice ... 37

Présents 32

Votants 37

Pour 37

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**CRÉATION ET COMPOSITION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES
TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 21 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

32 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur François BESSIERE, madame Danièle BOSCH LAURENS, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Xavier CHAUSSON, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, madame Sarah KALFON, madame Ylhamé KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Marcos FERREIRA), monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), monsieur Yan CLARIANA (représenté par monsieur Richard VASSAKOS), monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Sarah KALFON).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Valérie MARLANGEON.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260421-DELIB_26_08

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 21 avril 2026

Création et composition des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des impôts et notamment le IV de l'article 1609 *nonies* C ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, de créer une nouvelle Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la Communauté de communes La Domitienne et ses communes membres, pour la durée du mandat ;

Considérant que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes membres de l'EPCI et que chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant que tout suppléant ne pourra remplacer que le titulaire issu de la même commune que lui ;

Considérant que peuvent participer aux travaux de la CLECT, avec voix consultative, toutes personnalités, voire un ou plusieurs agents de l'EPCI, désignés par le Président de la CLECT, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la réunion de la commission ;

Considérant qu'il revient aux communes de désigner leurs représentants ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. DÉCIDE de créer une Commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes La Domitienne et ses communes membres, pour la durée du mandat.

II. FIXE la composition de la CLECT à 16 membres, soit 8 titulaires (un par commune) et 8 suppléants (un par commune), étant précisé que tout suppléant ne pourra remplacer que le titulaire issu de la même commune que lui.

III. INVITE les communes à désigner les Conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la CLECT.

IV. PRÉCISE qu'une fois constituée, la commission élit son président et un Vice-Président parmi ses membres.

V. AUTORISE la participation, avec voix consultative, de personnalités extérieures ou intérieures à la Communauté de communes, ainsi que celle des agents de l'Etablissement désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la CLECT.

VI. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VII. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VIII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **27 AVR. 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **27 AVR. 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Valérie MARLANGEON



REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-2026 0421-DEL IB_26_08

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260421-DELIB_26_08